

WMO OMM

WEATHER CLIMATE WATER
TEMPS CLIMAT EAU



World Meteorological Organization
Organisation météorologique mondiale
Organización Meteorológica Mundial
Всемирная метеорологическая организация
المنظمة العالمية للأرصاد الجوية
世界气象组织

Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300
CH 1211 Genève 2 – Suisse
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11
Fax: +41 (0) 22 730 81 81
wmo@wmo.int – public.wmo.int

Ref.: 26506/2017-1.0 LCP

Notre réf.: 25080/2017/SG/DSG/SPO/IMD-2017

19 juillet 2017

Annexe: 1

Objet: Invitation à soumettre des bonnes pratiques pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes

Suite à donner: Envoyer des exemples de bonnes pratiques au Secrétariat de l'OMM d'ici au **15 septembre 2017**

Madame, Monsieur,

À l'occasion de la Journée internationale de la femme 2017, j'ai lancé une campagne à l'échelle de l'OMM afin de rassembler des bonnes pratiques concernant l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes. L'objectif est de recueillir, de présenter et de diffuser des bonnes pratiques dont les Membres pourraient s'inspirer et qui seraient susceptibles d'être adaptées à d'autres contextes ou d'être éventuellement reproduites.

Cette initiative rejoint le [Plan d'action de l'OMM pour l'égalité hommes-femmes](#) et les mesures à prendre en priorité qui ont été recensées par le Groupe consultatif d'experts pour l'égalité entre les femmes et les hommes (décision 77 (EC-68)). L'action 5.2.1 c) concerne directement les Membres, qui sont appelés à fournir au Secrétariat des études de cas, des articles et des exemples en vue de l'élaboration d'un recueil de bonnes pratiques. L'action 5.3.2 a) définit le rôle que devra jouer le Secrétariat dans ce processus, c'est-à-dire servir de relais pour l'échange de bonnes pratiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, conformément à ce qui est prévu par la Stratégie de l'OMM pour l'égalité entre les femmes et les hommes (paragraphe 6.2).

Vous trouverez ci-joint un modèle spécifiant les renseignements et le matériel qu'il est conseillé de fournir. Il contient aussi une définition du concept de bonne pratique et une série de critères à prendre en compte. Le modèle peut aussi être téléchargé à l'adresse: <https://public.wmo.int/resources/gender-equality/collection-good-practice>.

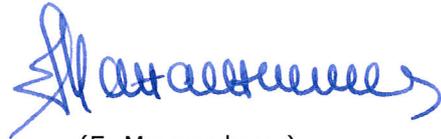
Je vous saurais gré de bien vouloir compléter le modèle et de le renvoyer au Secrétariat de l'OMM le **15 septembre 2017** au plus tard, en adressant une copie à Assia Alexieva (aalexieva@wmo.int), correspondante pour les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes. N'hésitez pas à envoyer plusieurs exemples en remplissant pour chacun d'eux ledit modèle. Veuillez noter que les exemples que vous soumettrez ne figureront pas d'office dans le futur recueil. Cela dépendra de la mesure dans laquelle les bonnes pratiques proposées répondent aux critères définis, entre autres considérations.

Aux: Représentants permanents (ou directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques) des Membres de l'OMM

cc: Conseillers en hydrologie auprès des représentants permanents

Je vous encourage en particulier à partager votre expérience en ce qui concerne la manière 1) de promouvoir l'égalité hommes-femmes dans les politiques et pratiques des organismes, 2) d'inciter davantage de jeunes filles et de femmes à faire carrière dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, ainsi que de la météorologie et de l'hydrologie, et 3) de rendre les services météorologiques, climatologiques, hydrologiques et environnementaux connexes mieux adaptés aux besoins des femmes.

En vous remerciant d'avance pour votre contribution et en me réjouissant de prendre connaissance de vos articles et exemples, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



(E. Manaenkova)
pour le Secrétaire général

MODÈLE POUR SOUMETTRE DES BONNES PRATIQUES¹

Ref.: 26506/2017-1.0 LCP

| | |
|---|---|
| Titre | <i>Quel nom décrit le mieux la bonne pratique?</i> |
| Organisme | |
| Pays | |
| Personne à contacter | |
| Courriel | |
| Catégorie | <p><i>De quelle grande catégorie relève cette pratique?</i></p> <p><input type="checkbox"/> Promouvoir l'égalité hommes-femmes dans les politiques et pratiques des organismes (ressources humaines, conception et gestion de projets/programmes, culture institutionnelle, gouvernance, mobilisation de ressources, contrôle, développement des capacités, communication, etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Inciter les jeunes filles et les femmes à faire carrière dans les domaines de la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (programmes de sensibilisation, visites scolaires, foires à l'emploi dans des universités, manifestations, etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Faire en sorte que les services météorologiques et climatologiques soient mieux adaptés aux besoins des femmes (produits adaptés, méthodes et outils de communication, actions ciblées pour accroître le nombre de femmes participant à des forums utilisateurs ou pour garantir un accès égal aux produits et services, etc.)</p> |
| Brève description | <i>Veillez décrire brièvement la bonne pratique.</i> |
| Période | <i>Quand cette pratique a-t-elle été introduite? Combien de temps a-t-elle été appliquée?</i> |
| Problème visé | <i>La bonne pratique visait-elle à régler un problème en particulier? Dans quel contexte a-t-elle été introduite?</i> |
| Résultats/ Impact | <i>Quelle a été l'efficacité de la pratique et pourquoi? Quel a été son impact? A-t-elle mené à des améliorations tangibles? Dans la mesure du possible, veuillez fournir des preuves de son efficacité et des exemples quantifiables de son impact.</i> |
| Facteurs du succès / Possibilité de reproduire la pratique | <i>Quelles conditions ont été essentielles pour obtenir des résultats/un impact positif? Quelles sont les conditions à remplir pour reproduire cette bonne pratique ailleurs? Des conseils?</i> |
| Limites/ Défis | <i>Avez-vous rencontré des difficultés pour appliquer la bonne pratique? Comment ont-elles été surmontées?</i> |

¹ La définition du concept de bonnes pratiques et les critères à prendre en compte figurent à la fin de ce modèle.

| | |
|----------------------------------|---|
| Inscription dans la durée | <i>Quelles mesures doivent être prises pour inscrire la bonne pratique dans la durée? S'il y a lieu, indiquez le coût total de l'instauration de la bonne pratique. Quel sera le rapport coût-avantage?</i> |
| Enseignements tirés | <i>Quelles sont les principales leçons à retenir de cette bonne pratique? Qu'est-ce qui a bien fonctionné et pourquoi? Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné et pourquoi?</i> |
| Références | <i>Veuillez indiquer tout matériel supplémentaire pertinent (sites Web, documentation, manuels, orientations, posters, photos, matériel vidéo/audio, témoignages, etc.)</i> |

Qu'est-ce qu'une bonne pratique?

Il s'agit d'une mesure particulière ou d'une série de mesures visant à promouvoir l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes et dont les résultats sont avérés, dont l'impact peut être attesté, sur le plan quantitatif et/ou qualitatif, qui peut être adaptée avec succès et reproduite dans un autre contexte.

Critères d'identification d'une bonne pratique

Une bonne pratique doit répondre aux critères suivants:

- ✓ *Contribuer à la promotion de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes;*
- ✓ *Efficacité avérée;*
- ✓ *Perpétuation de la pratique et/ou de ses effets positifs;*
- ✓ *Reproductible par d'autres organismes et/ou dans d'autres contextes.*

Concept de «bonne pratique»

D'une manière générale, on préfère utiliser l'expression «bonne pratique» plutôt que «meilleure pratique» dans la mesure où il n'est pas possible, dans bien des cas, d'identifier la meilleure pratique. De la même manière, ce qui est considéré comme la «meilleure» pratique dans une situation donnée ne signifie pas nécessairement qu'elle sera aussi efficace dans une autre situation.

Ces deux concepts supposent une mise en œuvre systématique et un processus permanent d'amélioration («bonne» et «meilleure» pratique). Ils visent le même objectif et supposent un seul processus, à savoir:

- ✓ *Une expérience validée et ayant été couronnée de succès qui mérite d'être diffusée en vue de son adoption à plus large échelle;*
- ✓ *Une expérience bénéfique qui peut être reproduite ailleurs;*
- ✓ *Une expérience qui a été testée, acceptée et adoptée par ceux qui l'ont mise en application.*